



Préavis N° 4 / 2012

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL

*Demande de crédit d'étude complémentaire pour l'aménagement
des chemins de Champvent et de la Fleur-de-Lys – Demande de
crédit*



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 23 juin 2009, le Conseil communal a approuvé le préavis municipal N° 4 / 2009 relatif à une demande de crédit d'étude pour l'aménagement des chemins de Champvent et de la Fleur-de-Lys et octroyé un crédit de **CHF 105'000.00** pour ce faire.

Lors de la séance du 22 juin 2010, la Municipalité a retiré le préavis municipal N° 7 / 2010, préavis destiné à l'obtention d'un crédit d'étude complémentaire d'un montant de CHF 130'000.00. Le retrait de ce préavis était motivé principalement par le coût estimé des futurs travaux d'aménagement de ces chemins, à savoir CHF 2'300'000.00.

Après réflexion et discussion avec la commune de Prilly, la Municipalité a souhaité, d'un commun accord, redimensionner son projet et profiter des travaux pour mettre cet axe routier important en zone 30 et interdire la circulation des poids-lourds.

A. Objet du mandat

La commune de Jouxkens-Mézery souhaite réaménager l'axe chemin de Champvent – chemin de la Fleur-de-Lys dans l'objectif d'améliorer la sécurité des différents usagers. Le tronçon sud de cet axe, la route de Broye, se trouve sur la commune de Prilly et fait l'objet d'une étude de réaménagement multimodale intégrant la remise à ciel ouvert du ruisseau. Par ailleurs, le passage à niveau du LEB de la Fleur de Lys sera supprimé ; l'axe sera dévié côté ouest afin de passer sous le chemin de fer, puis se raccordera sur la route de Neuchâtel avec un carrefour à feux.

Un premier avant-projet a été réalisé en 2009 – 2010, mais la solution développée ne répond plus aux nouvelles conditions de base, à savoir la mise en zone 30 de cet axe et l'interdiction aux poids-lourds. En effet, le gabarit projeté de la chaussée offrait la possibilité à un véhicule léger et à un poids-lourds de se croiser à presque 50 km/h. Dans le nouveau projet, ces largeurs seront donc réduites, ce qui aura pour double conséquence de diminuer les vitesses des véhicules et le coût de construction.

Ainsi, l'**objet de l'étude** peut être décomposé en trois tronçons :

- Chemin de Champvent : création d'une bande jaune pour les piétons côté ouest de l'axe :
- Carrefour de Champvent / Fleur-de-Lys : amélioration de l' « épingle à cheveux » actuelle
- Chemin de la Fleur-de-Lys : renforcement de la voirie et création d'un mur de soutènement.

Les phases avant-projet partiel (mise à jour de l'avant-projet existant), projet définitif, mise à l'enquête et appel d'offres sont comprises dans la présente offre.

Les prestations liées à la réalisation sont également chiffrées afin de permettre au maître d'ouvrage de planifier les montants nécessaires jusqu'à la mise en service du projet.

La réalisation de cette étude nécessite des compétences spécifiques au niveau du génie civil, de l'altimétrie et de la géotechnique. Aussi, il a été fait appel aux bureaux T-ingénierie (ingénieur civil, bureau avec lequel Babel ingénieurs civils SA a fusionné), CSD (géotechnique), ainsi qu'à M. Gasser (ingénieur géomètre) pour répondre à notre demande.

B. Périmètre de l'étude

Le périmètre restreint de l'étude se limite au tronçon sud du chemin de Champvent, ainsi qu'au chemin de la Fleur-de-Lys (périmètre blanc sur la figure ci-dessous).



C. Descriptif de la prestation

Les prestations décrites ci-dessous concernant uniquement les prestations transports. Les documents rendus ainsi que le nombre de séances sont également précisés.

PHASE 1 : PROJET ET APPEL D'OFFRES

C.1 Avant-projet partiel

La mise en zone 30 de l'axe permet de réduire les gabarits routiers des chemins de Champvent et de la Fleur-de-Lys. Ce changement de régime aura un impact sur le tracé, mais également sur les emprises nécessaires qui se limiteront au côté sud du chemin de la Fleur-de-Lys.

Cette première étape consiste à définir les coupes-types en fonction des types de croisements et de la vitesse de projet, en coordination avec les ingénieurs civils. Une esquisse du carrefour Champvent / Fleur-de-Lys sera également réalisée.

C.2 Projet définitif

Suivi du projet développé par les ingénieurs civils et vérifications des éléments techniques. Cette tâche aura notamment pour objectif de garantir les fonctionnalités requises par les conclusions de l'avant-projet (mouvements autorisés, girations, gabarits, etc.).

Réalisation des plans de marquages, de jalonnement et de signalisation du périmètre d'étude, y compris raccords sur l'existant et modifications ad hoc dans le périmètre d'influence. Ce point nécessite un relevé des éléments existants. Chaque plan de projet distinguera les nouveaux éléments des éléments existants maintenus de ceux supprimés.

C.3 Gestion pendant le chantier

En coordination avec les ingénieurs civils, proposition d'une gestion de la circulation pendant le chantier garantissant un accès aux riverains. Définition des différentes étapes de chantier et mise en évidence des impacts au niveau des charges de trafic.

Définition d'éventuelles mesures de déviation (itinéraires de jalonnement) imposées par tout ou partie de l'exécution, en accord avec les services techniques.

Réalisation d'un schéma de principe et, pour chaque étape, des plans de marquages, de jalonnement et de signalisation.

C.4 Mise à l'enquête

Transmission aux ingénieurs civils des pièces nécessaires à la justification du projet du point de vue du trafic pour la dépose du dossier. Mise en forme des différents éléments du projet et des formulaires ad hoc.

C.5 Notice technique

Rédaction d'une brève notice illustrée présentant les principaux résultats de l'ensemble des mandataires.

C.6 Appel d'offres

Réalisation des métrés estimatifs de marquages et du bordereau des prix basés sur les plans de projet. Ces derniers incluront également la phase de chantier.

C.7 Séances et administration

Les séances suivantes sont prévues dans le cadre de cette étude :

- Séances de suivi avec la Municipalité ;
- Présentation du dossier aux services des routes et de la mobilité, notamment pour la validation des étapes de chantier et des plans de projet.

Pilotage et coordination des sous-traitants pendant les différentes phases de l'étude.

PHASE 2 : REALISATION

C.8 Projet d'exécution

Réalisation des plans définitifs, pour le projet final, ainsi que pour les différentes étapes de chantier. Prise en compte des éventuelles demandes de modifications lors de la mise à l'enquête.

C.9 Exécution de l'ouvrage

La direction générale du chantier sera partagée entre les ingénieurs civils et Citec. Les premiers assumeront les rendez-vous de chantier, alors que Citec gèrera les relations entre la commune et l'Etat.

La participation aux séances de chantier lors de la réalisation des éléments transport (marquage, signalisation et jalonnement) est également prévue. La gestion temporaire de l'axe (lors des étapes de chantier) sera contrôlée.

C.10 Mise en service

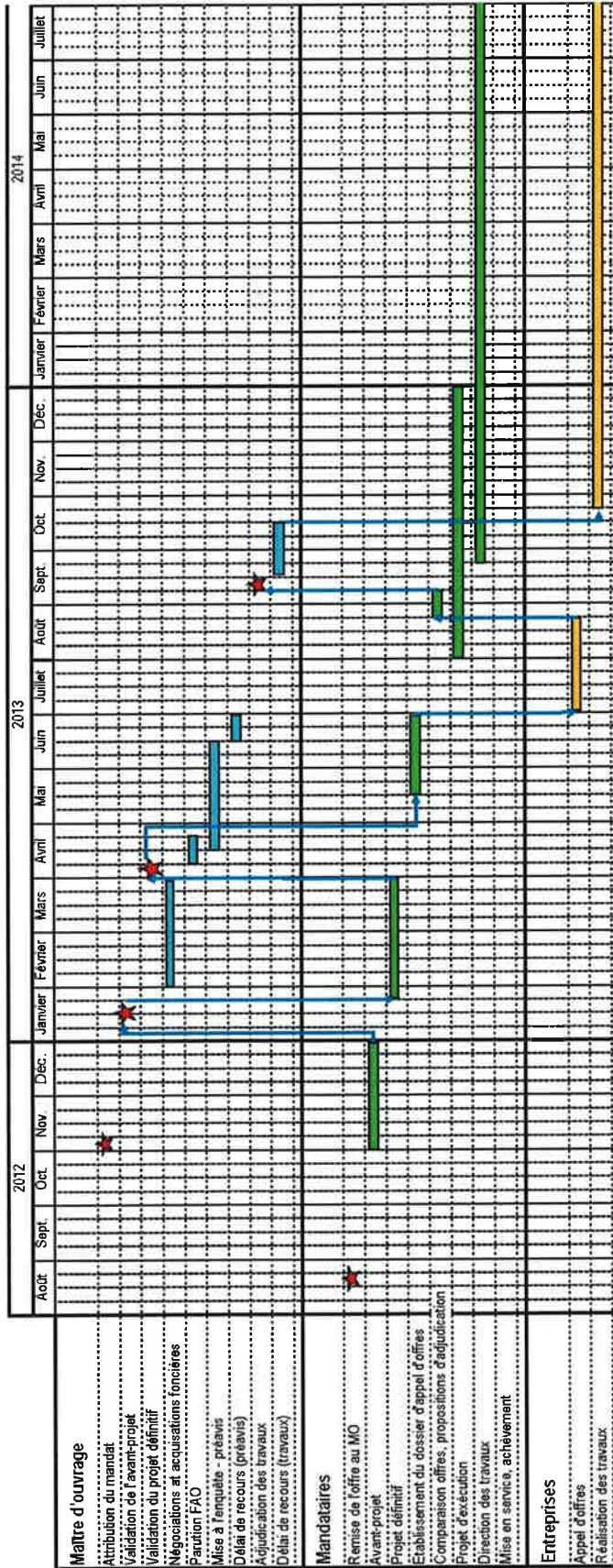
Cette dernière étape consiste à mettre à jour les plans définitifs de marquage, le jalonnement et signalisation de manière conforme à ce qui a été réalisé sur le terrain. Les petites modifications qui auront été nécessaires lors de l'exécution seront intégrées.

D. Délais et organisation

La phase 1 de cette prestation peut être réalisée dans un délai de 8 à 10 mois, dès la confirmation du mandat. Considérant un début de l'étude en novembre 2012, le planning ci-dessous pourrait être envisagé.

Commune de Jouxtiens-Mézery
CHEMIN DE CHAMPVENT - CHEMIN DE LA FLEUR-DE-LYS

Planning intentionnel des études et des travaux



BABEL Ingénieurs civils SA / T-Ingéni

Genève, le 9 août 2012

E. Honoraires

Les honoraires nécessaires à la réalisation de cette offre sont décrits ci-dessous. La base de calcul est la table des tarifs publiée KBOB 2012 et la norme SIA 103.

PHASE 1 : projet et appel d'offres

C.1 Avant-projet partiel	12'800.00
Participation ingénieur transport	6'000.00
Participation ingénieur civil	5'000.00
Participation géomètre	1'800.00
C.2 Projet définitif	46'700.00
Participation ingénieur transport	8'500.00
Participation ingénieur civil (y compris chiffrage coût de l'ouvrage)	33'000.00
Participation géotechnicien	5'200.00
C.3 Gestion pendant le chantier	15'500.00
Participation ingénieur transport	12'500.00
Participation ingénieur civil	3'000.00
C.4 Mise à l'enquête	7'900.00
Participation ingénieur transport	2'500.00
Participation ingénieur civil	2'500.00
Participation géomètre	2'900.00
C.5 Notice technique	2'500.00
Participation ingénieur transport	2'500.00
C.6 Appel d'offres	22'800.00
Participation ingénieur transport	2'000.00
Participation ingénieur civil	16'000.00
Participation géotechnicien	4'800.00
C.7 Séances et pilotage	12'000.00
Participation ingénieur transport	12'000.00
Total (HT)	120'200.00
Frais divers	3'500.00
TVA 8 %	9'896.00
Total (arrondi)	134'000.00

A titre d'information, nous vous communiquons, ci-dessous, les honoraires relatifs à la *phase 2 : réalisation*. Ces honoraires seront mentionnés dans le préavis municipal relatif à la demande de crédit pour les travaux précités :

PHASE 2 : réalisation (honoraires)

C.8 Projet d'exécution	29'800.00
C.9 Exécution de l'ouvrage	91'960.00
C.10 Mise en service	21'700.00
TOTAL (HT)	143'460.00

Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal

- vu le rapport de la Municipalité (préavis N° 4 / 2012),
- vu le rapport de la commission ad hoc,
- vu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude complémentaire de **CHF 134'000.00** destiné à financer l'étude pour l'aménagement des chemins de Champvent et de la Fleur-de-Lys ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante, au besoin par le recours aux lignes de crédits existantes ;
3. d'amortir entièrement cette dépense en prélevant la somme de CHF 134'000.00 au terme de l'exercice 2013, sur le compte du fonds de réserve N° 9282.12 Fonds de réserve « Route de Broye ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic  Le Secrétaire
Serge Roy  Christian Monod



Jouxten-Mézery, le 21 août 2012

Délégué de la Municipalité : M. Serge Roy, syndic

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 août 2012

